

En 2024, en France, les dépenses de prestations sociales s'élèvent à 31,9 % du produit intérieur brut (PIB). Cela représente 932 milliards d'euros, soit 13 650 euros en moyenne par habitant. Dans l'Union européenne à 27 (UE-27), ces dépenses représentent en moyenne 27,3 % du PIB. Selon les premières estimations par pays, la Finlande deviendrait le premier pays d'Europe pour les dépenses sociales (32,5 % de son PIB) devant la France.

En 2024, dans l'UE-27, les prestations sociales progressent de 6,9 % en euros courants. En France, elles progressent de 4,8 %, soit davantage que les ressources de la protection sociale (+3,9 %).

Les grandes tendances observées en France sont assez similaires à celles que l'on retrouve au niveau européen. En France, comme en Europe, les dépenses sociales progressent plus vite que les prix, dans un contexte de ralentissement de l'inflation, aux effets décalés sur les ressources et dépenses de la protection sociale. Les risques vieillesse-survie et santé, qui représentent 80 % de l'ensemble des dépenses de protection sociale, expliquent l'essentiel de la hausse des prestations sociales en 2024. Le vieillissement de la population, constaté partout en Europe, participe à ces évolutions et en particulier à la hausse des pensions de retraite, et ce, malgré les réformes mises en place dans de nombreux pays. En France, les revalorisations des honoraires des médecins et la hausse des dépenses de médicaments – notamment liées aux traitements innovants – contribuent à la croissance des dépenses de santé.

L'année 2024 est marquée par une baisse de l'inflation qui revient à des niveaux plus modérés par rapport aux années précédentes, mais les dépenses des risques vieillesse-survie, emploi, logement et famille continuent d'augmenter dans une majorité de pays, en lien notamment avec des mécanismes d'indexation dont les effets interviennent avec délai. En revanche, les dépenses du risque pauvreté et exclusion sociale refluent, du fait de la suppression de certains dispositifs exceptionnels qui avaient été mis en place pour aider les ménages les plus modestes à faire face aux hausses de prix – par exemple le chèque énergie exceptionnel en France.

En 2024, les prestations sociales accélèrent de nouveau en France ainsi que dans l'UE-27

En 2024, le système de protection sociale conserve son rôle central d'amortisseur face aux fluctuations économiques et de soutien des ménages, après une succession de chocs (crise sanitaire, tensions sur l'énergie, flambée des prix). Les revalorisations mises en œuvre en 2024, en réponse directe à la forte inflation de 2023, soutiennent mécaniquement la progression des dépenses et expliquent en partie la hausse de leur poids dans le produit intérieur brut (PIB) : celui-ci remonte pour la première fois depuis 2020. Ainsi, le total des dépenses de la protection sociale (qui inclut les prestations et les dépenses de fonctionnement et de gouvernance du système) progresse-t-il de 4,9 % en 2024 (+4,1 % en 2023) [tableau 1] pour atteindre 982,2 milliards d'euros, soit 33,6 % du PIB (33,1 % en 2023).

Les dépenses de prestations de protection sociale (prestations monétaires ou en nature) continuent de croître en 2024, à un rythme plus soutenu que

les années précédentes. En France, elles augmentent de 4,8 % en 2024 (après +4,1 % en 2023 et +1,5 % en 2022) pour atteindre 932,5 milliards d'euros (tableau 2), tandis qu'en moyenne, dans les pays de l'Union européenne à 27 (UE-27), les prestations sont en hausse de 6,9 % en 2024 (contre +6,5 % en 2023 et +2,7 % en 2022) [graphique 1]. Selon les premières estimations (« early estimates ») par pays, la Finlande serait le premier pays de l'UE-27 pour les dépenses de protection sociale en 2024.

En 2024, les prestations de protection sociale progressent à un rythme plus soutenu que l'inflation en France et en Europe. L'inflation est de 2,3 % en France et de 2,6 % en Europe en 2024 (fiche contexte), soit nettement moindre qu'en 2023 (respectivement 5,7 % et 6,4 %). Ceci contribue au fait que les prestations sociales, qui sont revalorisées dans certains pays dont la France sur la base de l'évolution des prix de l'année précédente, progressent plus vite que l'inflation en 2024.



En France et en Europe, la part des prestations sociales dans le PIB augmente en 2024 pour la première fois depuis le pic historique atteint en 2020 au moment du déclenchement de la crise sanitaire

(graphique 2). En 2024, la part des dépenses sociales dans le PIB progresse de 0,4 point en France et de 0,6 point en Europe.

Tableau 1 Emplois et ressources de la protection sociale en France

	Niveau 2024 (en milliards d'euros)	Évolutions (en %)	
		24/23	24/19 (en moyenne annuelle)
Emplois	982,2	4,9	4,0
Prestations sociales	932,5	4,8	3,9
Emplois divers	49,7	5,3	4,9
Ressources	997,8	3,9	3,8
Cotisations sociales	554,4	4,6	3,6
Impôts et taxes affectés	299,4	3,5	4,2
Contributions publiques	126,9	1,5	3,5
Ressources diverses	17,0	6,9	6,1

Note > Les emplois et les ressources sont présentés ici hors transferts internes aux régimes de protection sociale.

Le solde n'est pas présenté dans ce tableau, car il n'est pas interprétable sur le champ de l'ensemble des régimes (fiche 02, annexes 1 et 2).

Lecture > En 2024, en France, les prestations sociales s'élèvent à 932,5 milliards d'euros ; elles augmentent de 4,8 % en 2024 et de 3,9 % entre 2019 et 2024 en moyenne annuelle. Les cotisations sociales atteignent 554,4 milliards d'euros et sont en hausse de 4,6 % par rapport à 2023 et de 3,6 % en moyenne annuelle depuis 2019.

Champ > Ensemble des régimes de la protection sociale.

Source > Drees, CPS.

Tableau 2 Les prestations de protection sociale en France de 2019 à 2024

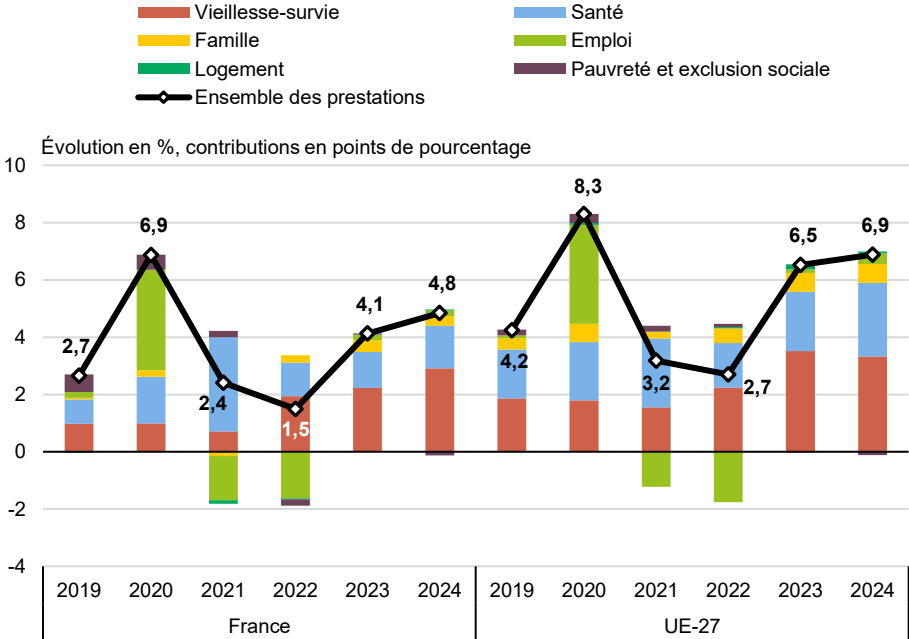
	Niveaux (en milliards d'euros)						Évolution 24/23 (en %)	Structure 2024 (en %)
	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
Vieillesse-survie	351,9	359,5	365,4	381,7	400,7	426,7	6,5	45,8
Vieillesse	311,9	319,6	325,2	340,3	357,6	381,6	6,7	40,9
Survie	40,0	39,9	40,2	41,4	43,1	45,1	4,7	4,8
Santé	265,5	278,1	305,0	315,0	325,7	338,9	4,0	36,3
Maladie	215,4	226,7	252,8	260,2	267,7	277,9	3,8	29,8
Invalidité	43,4	44,9	45,8	48,2	51,2	53,8	5,2	5,8
AT-MP	6,8	6,5	6,5	6,6	6,9	7,2	4,2	0,8
Famille	56,8	58,5	57,2	59,4	62,9	65,8	4,7	7,1
Emploi	47,1	74,1	61,4	47,7	49,3	51,1	3,8	5,5
Chômage	42,3	69,2	55,3	41,5	43,3	45,6	5,2	4,9
Insertion et réinsertion professionnelles	4,9	4,9	6,2	6,2	5,9	5,6	-6,2	0,6
Logement	16,9	16,8	15,8	15,6	15,8	16,1	1,9	1,7
Pauvreté et exclusion sociale	30,8	34,9	36,7	34,9	35,2	34,0	-3,3	3,6
Ensemble des prestations	769,1	821,9	841,6	854,2	889,5	932,5	4,8	100,0

AT-MP : accidents du travail-maladies professionnelles.

Lecture > En 2024, les prestations relatives au risque vieillesse-survie s'élèvent à 426,7 milliards d'euros, en hausse de 6,5 % par rapport à 2023.

Source > Drees, CPS.

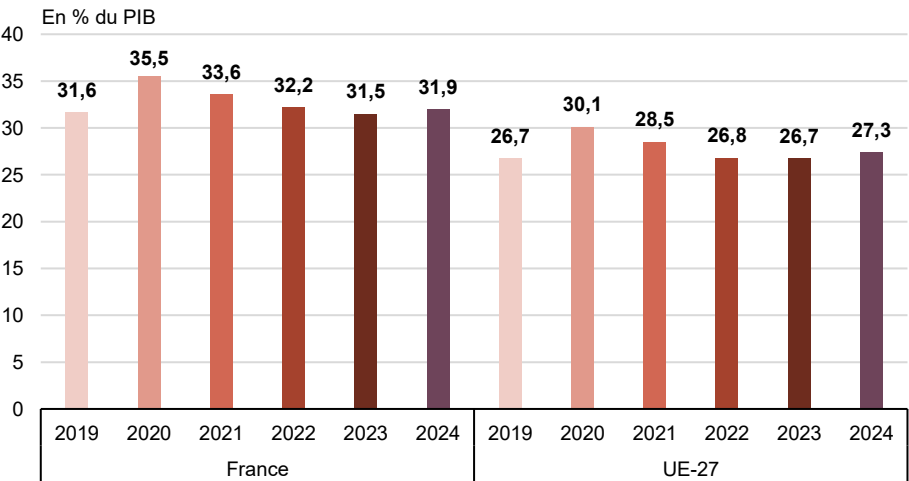
Graphique 1 Prestations de protection sociale en France et en Europe : évolution entre 2019 et 2024 et contributions des différents risques sociaux



Lecture > En 2024, en France, le risque vieillesse-survie contribue pour 2,9 points à la croissance de l'ensemble des prestations de protection sociale, qui s'établit à 4,8 %. Dans l'UE-27, le risque vieillesse-survie contribue pour 3,3 points à la croissance de l'ensemble des prestations, qui s'établit à 6,9 %.

Sources > Drees, CPS ; Eurostat, Sespros.

Graphique 2 Part des prestations de protection sociale dans le PIB en France et en Europe entre 2019 et 2024



Lecture > En 2024, les prestations de protection sociale représentent 31,9 % du PIB en France et 27,3 % du PIB en moyenne dans l'UE-27.

Sources > Drees, CPS ; Eurostat, Sespros ; Insee, comptes nationaux.



Les dépenses du risque vieillesse-survie progressent en 2024, portées par les différentes mesures d'indexation sur les prix

En France, en 2024, les dépenses de vieillesse-survie (principalement pensions de retraite et de reversion) représentent 46 % des prestations totales. Elles progressent nettement sous l'effet de la revalorisation du montant des retraites (+5,3 % en moyenne annuelle), dans un contexte de ralentissement de l'inflation (fiche 05). La hausse tendancielle du nombre de retraités accentue cette évolution, partiellement freinée par la réforme des retraites entrée en vigueur en septembre 2023, qui relève l'âge légal de départ.

En Europe, les dépenses de vieillesse-survie sont également en forte hausse dans la plupart des pays. Ainsi, ce risque, qui constitue le premier poste de dépenses de la protection sociale, est-il aussi le premier contributeur à la hausse des prestations observées en 2024. Le vieillissement de la population explique largement cette progression malgré des réformes destinées à maintenir la soutenabilité des dépenses de retraites dans beaucoup de pays. La hausse est davantage marquée dans les pays d'Europe de l'Est, où ces dépenses restent inférieures à la moyenne de l'UE-27 et où les seniors sont davantage touchés par la pauvreté que dans le reste de l'Europe. Dans ces pays, les mesures de recul de l'âge de départ peuvent s'accompagner d'un élargissement des systèmes de retraites et d'une amélioration du montant des pensions.

Les prestations maladie accélèrent dans l'UE-27, portées en France par les médicaments et les revalorisations des honoraires des médecins

En France, les prestations du risque maladie (remboursements de soins et indemnités journalières pour arrêt de travail) représentent près d'un tiers de l'ensemble des prestations. Elles augmentent de 3,8 % en 2024, après +2,9 % en 2023 (fiche 06). L'année 2023 avait été marquée par un ralentissement dû à la baisse des indemnités journalières et des dépenses de prévention liées au Covid-19, malgré l'accélération des soins hospitaliers publics. En 2024, l'augmentation des dépenses s'explique principalement par la hausse des remboursements de médicaments, portée par l'arrivée de traitements innovants et particulièrement coûteux. La dynamique est également alimentée par la progression des remboursements de soins de ville, liée aux revalorisations des consultations des médecins généralistes et spécialistes mises en œuvre fin 2023 et dont les effets se déploient pleinement en 2024.

En Europe, les premières estimations (« early estimates ») disponibles pour l'UE-27 suggèrent que les prestations pour le risque maladie continuent de croître dans la plupart des pays européens en 2024 (*graphique 1*) plus rapidement que l'inflation (fiche 15). La croissance est particulièrement forte dans les pays d'Europe de l'Est, pour lesquels la dépense pour le risque maladie est initialement plus basse, et qui se rapprochent ainsi un peu plus chaque année des autres pays d'Europe.

En France, en 2024, les prestations du risque logement progressent de 1,9 %, confirmant la reprise amorcée en 2023 (+1,2 %) après six années consécutives de baisse (fiche 10). Ce retournement de tendance s'explique par la revalorisation du barème des allocations logement (allocation de logement familiale [ALF], allocation personnalisée au logement [APL] et allocation de logement sociale [ALS]), indexé sur l'indice de référence des loyers (IRL), dans un contexte de forte hausse des loyers depuis 2022. Même si certaines mesures législatives des années précédentes – suppression des aides aux propriétaires accédants et réduction du loyer de solidarité (RLS) – continuent d'affecter à la baisse les dépenses d'allocations logement, l'effet des revalorisations permet à ces dépenses de poursuivre leur progression en 2024.

En Europe, en 2024, les prestations du risque logement progressent en moyenne plus vite que l'inflation (fiche 19). La situation est cependant très contrastée, notamment en Europe de l'Est où les aides au logement sont globalement faibles. Dans plus de la moitié des pays de l'Est, on observe un reflux des aides qui avaient augmenté au début de la guerre en Ukraine afin de répondre, entre autres, à la hausse des coûts de chauffage. À l'inverse, en Pologne, les dépenses de prestations logement augmentent considérablement en 2024 du fait de leur indexation et de la hausse du nombre de bénéficiaires. Les pays d'Europe du Nord et de l'Ouest, où les dispositifs d'aides au logement sont plus développés et plus stables, enregistrent des variations plus contenues que leurs voisins.

Les prestations du risque pauvreté et exclusion sociale reculent en raison de l'extinction des mesures de soutien au pouvoir d'achat

En France, contrairement aux autres risques, les prestations du risque pauvreté et exclusion sociale reculent en 2024 (-3,3 %) [fiche 11]. Elles s'élèvent à 34,0 milliards d'euros, soit 3,6 % du total des prestations sociales.

Cette baisse s'explique principalement par l'arrêt du chèque énergie exceptionnel et de l'aide exceptionnelle à l'acquisition de carburant, deux dispositifs qui avaient été instaurés en 2021 et 2023



pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes dans un contexte de forte inflation.

En Europe, les dépenses pour le risque pauvreté et exclusion sociale reculent également : la contribution de ce risque aux dépenses de protection sociale prises dans leur ensemble est négative en 2024 (graphique 1), et l'évolution des dépenses pour ce risque est inférieure à l'inflation dans près de la moitié des pays étudiés (fiche 20), en raison notamment de la non-reconduction de mesures exceptionnelles anti-inflation.

Les dépenses des autres risques de la protection sociale progressent en 2024, portées par les différentes mesures d'indexation sur les prix

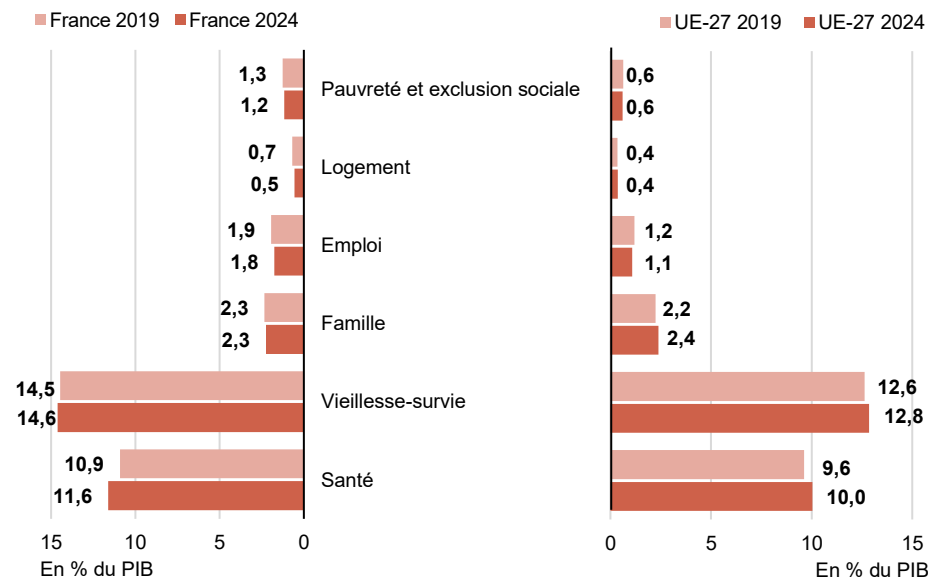
En France, les prestations du risque emploi augmentent de 3,8 % en 2024 (fiche 09) pour atteindre 51,1 milliards d'euros. Cette évolution s'explique par le dynamisme des allocations chômage, premier contributeur à la hausse, soutenues par la progression du nombre de bénéficiaires et les revalorisations décidées en 2024. Elle est toutefois partiellement freinée par le recul des dépenses d'insertion et de réinsertion professionnelles, qui poursuivent leur repli.

En Europe, les dépenses du risque emploi progressent plus vite que l'inflation en 2024 dans la plupart des pays. Cette hausse s'explique principalement par l'inflation des années précédentes. En effet, celle-ci s'est répercutée avec un délai d'ajustement sur les salaires, qui eux-mêmes ont entraîné une hausse des allocations chômage puisque celles-ci sont calculées sur les salaires antérieurs dans la quasi-totalité des pays.

En France, malgré la baisse globale du nombre de bénéficiaires, en lien avec la diminution tendancielle des naissances, les dépenses du risque famille progressent de 4,7 % en 2024. Cette évolution est soutenue par la revalorisation de l'ensemble des prestations familiales, dont les montants sont indexés sur l'inflation, ainsi que par le dynamisme des prestations liées à l'accueil du jeune enfant.

En Europe, les prestations du risque famille progressent en moyenne plus vite que l'inflation en 2024, mais des disparités sont observées selon les pays. Dans certains pays, des revalorisations importantes des mesures de soutien aux familles expliquent une croissance exceptionnelle des dépenses de ce risque : c'est le cas par exemple en Pologne, aux Pays-Bas ou à Malte.

Graphique 3 Part des prestations de protection sociale dans le PIB par risque en France et Europe entre 2019 et 2024



Note > Le risque santé présenté dans ce graphique inclut les sous-risques maladie et invalidité.

Lecture > En 2024, les prestations du risque santé représentent 11,6 % du PIB en France et 10,0 % en moyenne dans l'UE-27.

Sources > Drees, CPS ; Eurostat, Sespros ; Insee, comptes nationaux.



En France, sur l'année 2024, les prestations sociales s'élèvent à 13 650 euros par habitant

Au total, **en France**, le montant moyen de prestations sociales représente 13 650 euros par habitant¹ en 2024, soit une augmentation de 2,2 % en euros constants par rapport à 2023 (*graphique 4*).

Les prestations du risque vieillesse-survie restent la première composante avec, en moyenne, 6 250 euros par habitant en 2024 (soit 46 % du total). Les prestations liées au risque santé s'élèvent quant à elles à 4 950 euros en moyenne par habitant, soit 36 % du total des prestations versées.

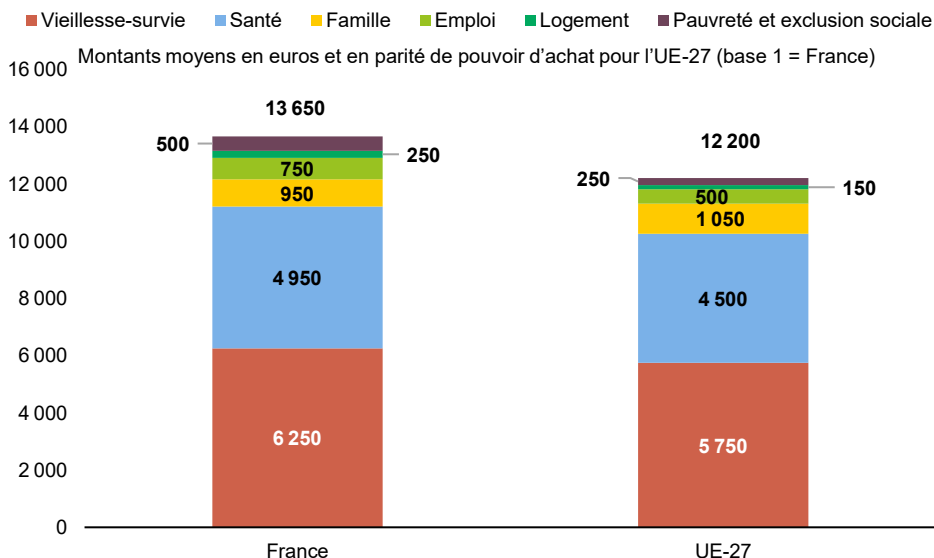
La part des prestations versées au titre du risque emploi représente 5,5 % du total des prestations, un niveau comparable à ceux de 2022 et 2023, après avoir atteint 9,0 % en 2020 suite à la mise en place du chômage partiel pendant le confinement. Les prestations du risque emploi s'élèvent ainsi à 750 euros en moyenne par habitant en 2024.

En France, en 2024, les prestations de protection sociale sont en moyenne plus élevées que dans l'UE-27 (12 200 euros en parité de pouvoir d'achat [PPA]² par habitant), mais inférieures à celles d'autres pays tels que l'Autriche, l'Allemagne, le Danemark ou encore le Luxembourg, où les dépenses par habitant sont les plus élevées d'Europe (24 300 euros PPA).

La structure des prestations est similaire **en France et dans l'UE-27** : environ 80 % du total des prestations sont versées au titre des risques vieillesse-survie et santé.

Le montant moyen par habitant ne reflète pas les sommes effectivement perçues par les ménages. Celles-ci dépendent des caractéristiques spécifiques de chaque ménage, ce qui inclut notamment sa composition, ses ressources, l'état de santé et le statut d'activité de ses membres (actifs ou retraités).

Graphique 4 Prestations sociales par risque en moyenne par habitant en France et en Europe pour l'année 2024



Lecture > En 2024, en France, rapporté à l'ensemble de la population, le montant des prestations sociales s'élève à 13 650 euros en moyenne par habitant, dont 6 250 euros au titre du risque vieillesse-survie. Dans l'UE-27, le montant moyen de prestations sociales par habitant en parité de pouvoir d'achat (PPA) est de 12 200 euros, dont 5 750 euros PPA par habitant versés au titre du risque vieillesse-survie (soit 47 % du total des prestations).

Sources > Drees, CPS ; Eurostat, Sespros ; Insee, bilan démographique 2024.

¹ Cet indicateur rapporte les prestations versées globalement par le système de protection sociale français au nombre de personnes résidant en France au 1^{er} janvier de l'année 2024, soit 68 437 000. Il ne tient pas compte des prestations versées à des non-résidents (par exemple à des retraités ayant cotisé en France mais résidant à l'étranger) ou, à l'inverse, des prestations versées par des systèmes de protection sociale étrangers à des personnes résidant en France (par exemple, un

retraité résidant en France et touchant une pension d'un autre pays).

² Les PPA permettent de neutraliser les différences de prix propres à chaque pays et utilisent ici la France comme pays de référence, de telle sorte que chaque euro corresponde à un « euro français ». Elles proviennent des données d'Eurostat sur les indices de niveaux des prix, calculés sur la base de la dépense de consommation finale des ménages.



En 2024, les ressources de la protection sociale continuent de ralentir

En 2024, les ressources de la protection sociale ralentissent en France pour la troisième année consécutive (+3,9 % après +4,7 % en 2023 et +5,0 % en 2022) [graphique 5]¹. Ce moindre dynamisme s'explique par le net ralentissement des contributions publiques en 2024 (+1,5 % après +5,7 % en 2023), celles-ci réagissant plus immédiatement aux évolutions de l'inflation, contrairement aux prestations sociales dont les revalorisations interviennent avec un décalage temporel. Dans le même temps, les cotisations sociales (+4,6 % après +4,7 %) et les impôts et taxes affectés (Itaf) [+3,5 % après +3,3 %] conservent un rythme de croissance soutenu (fiche 04). Les cotisations sociales restent dynamiques en 2024, portées principalement par la hausse de la masse salariale du secteur privé – malgré un net ralentissement par rapport à 2023 – et par le ralentissement des montants maximaux de salaire sur lesquels s'appliquent les taux réduits de cotisations patronales (maladie et allocations familiales). Première source de financement de la protection sociale (55,6 % des ressources), les cotisations sociales atteignent 554,4 milliards d'euros en 2024 (hors CSG).

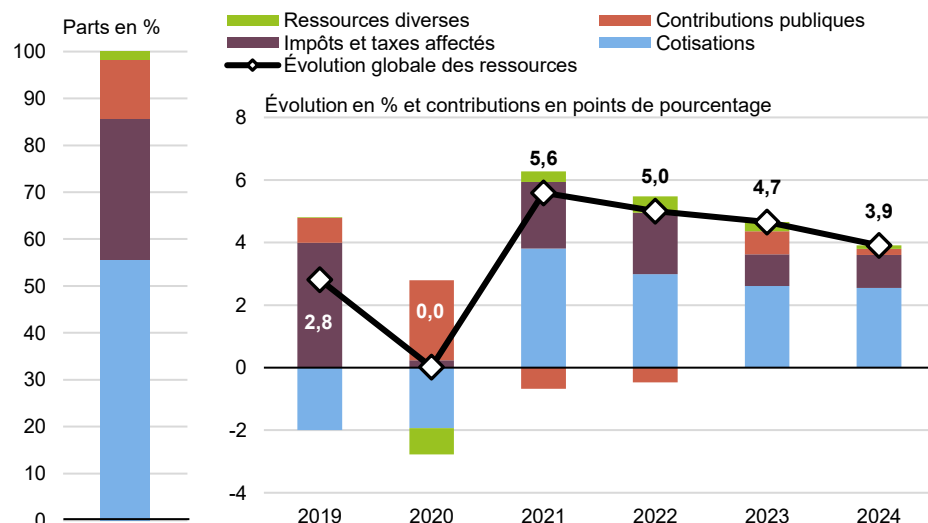
La contribution sociale généralisée (CSG), principale composante des Itaf, progresse de 3,4 % en 2024, un rythme moins soutenu qu'en 2023

(+4,5 %). Cette évolution s'explique surtout par le ralentissement des revenus d'activité, conséquence du dynamisme de la masse salariale du secteur privé, moindre qu'en 2023, dans un contexte de décélération de l'inflation. La hausse de la CSG sur les revenus de remplacement demeure soutenue, en lien avec la revalorisation des pensions de retraite et de la progression du nombre de bénéficiaires. La CSG prélevée sur les revenus du capital contribue également à la hausse.

Deuxième composante des Itaf, les recettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) affectées au financement de la protection sociale, augmentent légèrement en 2024 (+1,0 %), après une stagnation en 2023 (-0,2 %). Les recettes de TVA progressent moins rapidement que la consommation des ménages, en lien avec des changements de comportements de consommation. Depuis 2019, la part de TVA affectée à la protection sociale s'est stabilisée après avoir fortement augmenté cette année-là pour compenser la disparition du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et du crédit d'impôt de taxe sur les salaires (CITS).

Après une forte progression en 2023 (+5,7 %), les contributions publiques ralentissent nettement en 2024 (+1,5 %). Leur poids reste toutefois stable, autour de 13 % des ressources de la protection sociale, un niveau comparable à celui observé avant la crise sanitaire. ■

Graphique 5 Ressources de la protection sociale en France : structure 2024, évolution entre 2019 et 2024 et contributions des différentes composantes



Note > Les transferts internes aux régimes de protection sociale sont exclus des ressources.

Lecture > En 2024, en France, les impôts et taxes affectés à la protection sociale représentent 30 % des ressources et contribuent pour 1,0 point à leur croissance, qui s'établit à 3,9 %.

Source > Drees, CPS.

¹ Les données concernant les ressources de la protection sociale ne sont pas disponibles pour les autres pays européens pour l'année 2024.

**Pour en savoir plus**

- > **Delecourt, C., Didier, M. (dir.)** (2025, septembre). *Les dépenses de santé en 2024 – Édition 2025*. Paris, France : Drees, coll. Panoramas de la Drees-Santé.